

Il sera exceptionnellement possible cette année de **renouveler d'ores et déjà sa licence 2021/2022, à partir du 15/09/2021** au lieu d'attendre la fin d'année ; ceci afin de pouvoir bénéficier de ces aides financières, qui s'appliquent pour la saison 2021/2022.

Pour la première adhésion au club, la licence peut être prise dès le 1/09/2021 tout en bénéficiant de ces aides.

Le Pass Metz Loisirs (aide commune de METZ) :

Pour chaque enfant messin âgé de 4 à 17 ans dont les parents justifient d'un quotient familial (QF) de la CAF inférieur ou égal à 900. Aide de 50 € par enfant. Demande auprès de la CAF de la Moselle muni de son numéro d'allocataire.

Infos ici: https://metz.fr/decouvrir-partager/loisirs/pass_metz_loisirs.php

Le Pass'Sport (aide ministère Education Nationale et des sports) :

S'adresse aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient soit de :

- l'allocation de rentrée scolaire ;
- l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé

Aide de 50 € par enfant jusqu'au 30/11/2021

Infos ici : <https://www.sports.gouv.fr/pratiques-sportives/sports-pour-tous/pass-sport/>

Pass Vie Associative (aide de la MOSELLE) : pour ceux qui en ont fait la demande avant le 31 juillet, via les établissements scolaires.

Aide de 30 € par enfant avant le 15/10/2021

Infos ici : https://www.moselle.fr/jcms/pl_24960/fr/pass-vie-associative